

OLIVIER LAJEUNESSE



Catégories: [Notre équipe](#), [Avocats](#)

Olivier Lajeunesse est un avocat du groupe de litige et de règlement des différends dont la pratique florissante est axée sur le droit commercial, notamment dans les secteurs de la construction et de l'immobilier commercial.

Olivier conseille des entreprises dans le cadre de divers différends, notamment des actions collectives, des dossiers de responsabilité du fait des produits et des différends entre actionnaires. Quand le litige n'est pas souhaitable ou possible, Olivier met à profit son expérience en arbitrage et dans d'autres mécanismes de règlement.

Bilingue, il a fait un premier stage à l'Assemblée nationale du Québec et un deuxième à la Direction de la protection de la jeunesse. Avant de se joindre à McMillan, Olivier a exercé le droit en litige au sein d'un cabinet d'avocats régional, où il a travaillé dans les domaines de la responsabilité du fait des produits et de la

construction.

Courriel: olivier.lajeunesse@mcmillan.ca

Expertise: Actions collectives, Construction et infrastructures, Immobilier commercial, Litige et règlement des différends, Responsabilité du fait des produits et réglementation

Langue parlée: English, French

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/in/olivier-lajeunesse-250726197/>

Lieu: Montréal

Téléphone: 514.375.5142

Poste / Titre: Sociétaire, Litige et règlement des différends

Mandats d'administrateur et associations professionnelles:

- Membre du Jeune Barreau de Montréal

Éducation et admissions:

Degré: Admis au Barreau du Québec

An: 2022

Degré: LL. B.

Université: Université de Sherbrooke

An: 2021

Mandats représentatifs:

- A conseillé un géant de la villégiature dans le règlement d'un différend en matière immobilière.
- A défendu une grande entreprise spécialisée dans la machinerie agricole dans le cadre d'une poursuite en responsabilité du fait des produits.
- A participé au règlement d'un différend entre actionnaires ayant des composantes commerciales et de droit de l'emploi.
- A accompagné des particuliers dans le cadre d'une réclamation en vices cachés.

- A représenté un travailleur dans le cadre d'une médiation-décision devant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Industries: Construction et infrastructures

Domaines de pratique: Actions collectives, Immobilier commercial, Litige et règlement des différends, Responsabilité du fait des produits et réglementation